

Obtention d'un composteur individuel

Nantes Métropole propose des subventions à destination des particuliers qui souhaitent acquérir un composteur individuel.

En bref

Issu de la décomposition de déchets organiques (déchets du jardin et de la cuisine), le compost est un produit comparable au terreau. Entre un quart et un tiers d'une poubelle peut en effet être transformé en compost, ce qui réduit d'autant la quantité de déchets à collecter.

Nantes Métropole, compétente en matière de déchets, encourage l'achat de composteurs et de lombricomposteurs par les particuliers en le subventionnant.

À noter que Nantes Métropole encourage également la mise en place de composteurs collectifs dans les quartiers ou collectifs, en lien avec l'association Compostri.

Pour qui ?

Les particuliers résidant sur le territoire de Nantes Métropole.

La démarche

Pour recevoir la subvention, il convient d'effectuer une demande auprès de [Nantes Métropole](https://www.nantesmetropole.fr/pratique/dechets/le-compostage-23193.kjsp?RH=WEB) (<https://www.nantesmetropole.fr/pratique/dechets/le-compostage-23193.kjsp?RH=WEB>) .

Contacts

Nantes Métropole
Pôle Loire Chézine
6 rue Virginia-Woolf
44800 Saint-Herblain
02 28 03 41 50

Liens utiles

[Site de Nantes Métropole \(https://www.nantesmetropole.fr\)](https://www.nantesmetropole.fr)